

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**24.06.2008**  
**PROCES VERBAL**

---

**Sous la présidence de :** M. Daniel VERDELHAN, Maire

**Présents**

COURBIER - GRAS - COMTE - DEL CONFETTO - GARD - BELLAGAMBA -  
GRAVEZAT - GUILLEMET - AYMARETTI - CROUZET - FRANCE - GAUFFROY  
GARCIA - MALACHANNE - MERLE - PERTUS - ROUQUETTE - ROUX - SINET  
- TEYSSIER JAVEL

**Procuration**

HLYWA a donné procuration à COURBIER

RIOS a donné procuration à GUILLEMET

- *Le PV de la dernière séance est adopté.*  
*Mme Gauffroy est désignée secrétaire.*
- *Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le permis de construire de l'usine Soureil a été annulé par le tribunal administratif, qu'il a été mis en examen pour l'accident survenu lors des feux d'artifice 2005, que M. Roudière sera collaborateur bénévole de la municipalité, que le choix de la bibliothécaire est imminent, que le compte rendu de la délégation à Agen (déchets) sera joint au PV, que le Préfet convoque le Conseil Municipal pour le 27 (Sénatoriales).*
- *Monsieur le Maire propose de retirer une délibération concernant l'aménagement des WC de l'école primaire, le dossier n'étant pas prêt et la commission des écoles n'ayant pas donné un avis définitif.*

*Adopté.*

- *Monsieur le Maire demande à M. Comte, adjoint aux finances de présenter les 8 autres délibérations.*

**1/ Décision modificative n°2**

*Elle concerne le budget de la commune, le budget assainissement et le budget de l'eau.*

*Le but est, suite aux résultats de l'exercice 2007, d'intégrer dans le budget 2008 les excédents constatés et de les répartir pour combler le déficit du budget investissement et abonder des chapitres dont on prévoit qu'ils dépasseront les prévisions ou alors sous forme de réserves pour l'investissement compte tenu des projets en cours.*

*Adopté avec une abstention C. Crouzet.*

.../...

## **2/ Subvention art.8 SMDE**

Le SMDE est disposé à accorder à la Communes dès 2008 (au lieu de 2009), une subvention pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de mise en discrétion des réseaux électriques avenue P. Dumas : dépense prévisionnelle 115 000 € HT.

Le financement de cette tranche à réaliser avant la fin 2008 s'établirait comme suit :

- part. SMDE : 34 500 € (30%)
- part. EDF : 46 000 € (40%)
- part. commune : 34 500 € (30%)

La délibération consisterait à accepter l'avant projet de cette 3<sup>ème</sup> tranche, à solliciter les subventions dans le cadre du programme art.8-2008 et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des demandes et commandes dès la mise en place officielle des aides escomptées.

Unanimité.

## **3/ Recours à bureau d'études pour renouvellement contrat assurances**

Le marché d'assurances arrive à terme au 31.12.2008 et une mise en concurrence doit être lancée dès maintenant pour son renouvellement.

Opération complexe : établissement de cahiers des charges pour le dossier de consultation (procédure adoptée) puis analyse des offres etc.

Le cabinet RISK Manager consultants avait mené la préparation du marché en cours, connaît donc bien la Commune et ses besoins en matière d'assurances et fait une proposition qui tient compte du travail effectué alors.

Il est proposé de retenir son offre qui s'élève à 3 200 € HT.

Unanimité.

## **4/ Convention**

Dans le cadre du contrat d'affermage pour l'assainissement la SRDE assurait l'entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales qui pour une grande partie (réseau unitaire) étaient communs aux ouvrages de collecte des eaux usées.

Depuis le 1.01.2002, c'est le Cté d'agglomération qui prend en charge l'entretien du réseau eaux usées et l'a confié à la SRDE.

Il est de notre intérêt de voir la SRDE continuer à entretenir, pour le compte de la Commune, le réseau collecte des eaux pluviales car il serait difficile de dissocier les deux entretiens.

La délibération consiste à autoriser le Maire à signer avec la SRDE une convention pour l'entretien des ouvrages de collecte des eaux (5 ans) pluviales (convention de prestation de service) qui prévoit outre les missions de la SRDE une rémunération de 9000 € HT par semestre.

Unanimité.

.../...

### **5/ Indemnité représentative de logement pour instituteurs**

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur le montant de l'IRL 2007 fixé par le Préfet et identique à celui fixé pour 2006.

Il est proposé de donner un avis favorable et d'indiquer que pour les instituteurs, actuellement logés par la Commune dans un bâtiment qui sera sous peu propriété d'Habitat du Gard, la Commune leur versera un complément égal à la différence éventuelle entre l'IRL qu'ils percevront et le loyer imposé par l'office HLM.

Unanimité.

### **6/ Indemnité pour mise sous pli propagande électorale (municipales)**

La Commune percevra une compensation de 1 040 € pour ce travail effectué par 5 agents.

Il est proposé de leur verser 208 € dès maintenant sans attendre le versement de cette compensation.

Unanimité.

### **7/ Mise en examen du Maire dans le cadre de ses fonctions**

Lors des feux d'artifice 2005 une personne a été gravement blessée et le Maire vient d'être mis en examen pour blessures involontaires.

La Commune doit soutenir le Maire, l'autoriser à se défendre et prendre en charge les frais de procédure.

Le Maire a choisi M<sup>e</sup> Gilles comme avocat dans cette affaire.

La compagnie d'assurance (risque responsabilité civile et pénale des élus) sera sollicitée

Adopté – 1 abstention C. Crouzet

### **8/ Indemnités élus**

Une précédente délibération avait fixé, en se basant sur la situation du mandat précédent (9 adjoints) les indemnités des nouveaux élus (8 adjoints)

Il convient donc de rectifier et de porter les pourcentages de l'indemnité de référence :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| - pour le Maire             | de 30,50 % à 33,32 % |
| - pour les adjoints         | de 11,70 % à 12,78 % |
| - pour la conseillère aggro | de 5,90 % à 6,44 %   |

Unanimité